

**DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAL, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :**



Séance publique du 29 octobre 2019.

013428700000002



PRÉSENTS : MM. KINNARD Y., - Bourgmestre-Président ;
MORSA A., VANDEVELDE E., FALAISE C., -Echevins ;
WINNEN O., DALOZE E., DOGUET D., DARDENNE R.,
MAGNERY L., BAUDUIN J., NOUPRE P-A., LEFEVRE R.,
COULEE L., - Conseillers;
STORM B., -Président de CPAS (voix consultative)
SMET F., Secrétaire.

EXCUSÉS : DOGUET D. - Conseiller ;

**OBJET : FINANCES : Règlement prime pour anniversaires de mariage –
exercices 2020 à 2025.**

Le Conseil Communal,

Vu l'art. L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Considérant la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 06/09/2019
conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;
Considérant que le Receveur régional n'a pas remis d'avis de légalité ;
Sur la proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE

Art 1er : il est octroyé pour les exercices 2020 à 2025, à charge des fonds communaux, une
prime pour les noces d'or, de diamant, de brillant et de platine.

Art 2 : le montant de la prime est fixé à :

- 175 € pour les noces d'or (50 ans);
- 175 € pour les noces de diamant (60 ans);
- 175 € pour les noces de brillant (65ans);
- 175 € pour les noces de platine (70 ans) ;

Art 3 : pour bénéficier de la prime le couple doit être domicilié dans la commune au moment de
la date d'anniversaire de leurs 50, 60, 65 ou 70 ans de mariage quel que soit la commune où le
mariage a été enregistré.

Art 4 : la présente délibération abroge toutes les dispositions adoptées antérieurement.

Art 5 : la présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle et au Receveur régional.

Par le Conseil Communal :

Le Secrétaire de séance,
François SMET.

Le Président-Bourgmestre,
Yves KINNARD.

Délivré pour extrait conforme à Lincient, le 4 novembre 2019 :

Le Directeur général (a.i.),

Le Bourgmestre,

François SMET.



Yves KINNARD.

Adresse : rue des Ecoles, 1 – 4287 LINCIENT.

☎ : 019/630.240 - 📠 : 019/630.250

